

No. 9.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT DE L'IMMIGRATION, A MARIMICHI,
POUR L'ANNÉE 1869.

CHATAM, MIRAMICHI, le 24 janvier 1870,

A J. C. Taché, écr.,

Député du Ministre de l'Agriculture.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du quinze du courant, qui m'est parvenue samedi dernier, me priant d'expédier le plutôt possible—

1. Un résumé annuel des travaux de l'année 1869.
2. Un état détaillé des dépenses pour l'année 1869.
3. Un état détaillé des dépenses pour les six premiers mois de l'année fiscale 1869-70, contenant aussi une formule à remplir.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la pièce ci-incluse marquée (A) qui est un état détaillé des dépenses pour l'année de calendrier. Cet état comprend \$43.56, montant total des dépenses pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, et dont un état a été envoyé au Département, à la fin de l'année fiscale. Je vous renvoie aussi au papier marqué B, comme état indiquant les dépenses des six premiers mois de l'année fiscale de 1869-70. Je vous transmets en même temps la formule remplie tel que demandé, et j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant :—

Mes instructions générales, en date du 16 avril dernier, semblent donner à entendre que je devrais attendre l'arrivée des émigrants ici, et pourvoir à leurs besoins en certaines occasions.

Par une lettre circulaire, émanée du Département en date du 30 avril 1869, on m'a informé que tout secours et aide aux émigrants devraient être fournis aux émigrants indigents par le gouvernement local par mon entremise. J'ai conséquemment envoyé une lettre à l'honorable secrétaire de cette province, demandant des instructions, et cette lettre a été accompagnée d'une copie de la lettre circulaire en question. J'ai reçu des instructions de ce monsieur, en date du 18 juin. En substance cette lettre m'ordonnait de conserver un registre de toute information reçue en vertu des termes d'une certaine annonce publiée sous la signature de M. Shires, agent de St. Jean, et en outre de prendre toutes les informations qui pourraient être utiles aux émigrants qui arriveraient à Miramichi, ou dans les ports avoisinants, et de me mettre en relation avec tous les émigrants qui arrivent dans ma section de la province, et leur fournir les renseignements nécessaires. Elle m'autorisait de plus de fournir aux émigrants dépourvus de moyens l'aide pécuniaire nécessaire pour les faire parvenir aux points que je leur désignerais et de faire, en général, tous actes nécessaires pour venir au secours de tout étranger arrivant dans ces endroits, soit pour lui procurer de l'emploi ou pour acheter des terres du gouvernement ou des particuliers, dans le but de s'établir dans le pays.

Il faut observer qu'il n'y a rien dans les instructions que j'ai reçues qui m'imposent le devoir d'indiquer à ceux qui émigrent de l'Ancien-Monde, si le sol est propre à l'agriculture ou non avant leur arrivée dans ce pays. Mes travaux ont été conséquemment bornés à donner des renseignements dans vingt-et-un cas, dont le plus grand nombre sont venus dans le pays par le port de St. Jean, et à répondre à différentes lettres demandant des informations de la part de personnes qui se proposent d'émigrer de l'Ecosse et de l'Irlande, le printemps prochain.

Je me permettrai de dire que je me suis procuré des copies de certains pamphlets descriptifs du Nouveau-Brunswick, comme lieux convenables pour l'établissement des immigrants, mais dans aucun d'eux je n'ai trouvé qu'une allusion très-vague à cette partie de la province. Ce n'est pas, par conséquent, sans raison que l'on a droit de présumer que les divers agents de la Puissance de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ainsi que l'agent continental à Anvers, ignorent les avantages qu'offre aux immigrants cette partie du pays. En vue de ces faits, et du peu d'émigrants qui arrivent, je demanderais respectueusement l'autorisation de me mettre en relation, disons mensuelle, avec ces messieurs, afin qu'ils fournissent des renseignements officiels sur les avantages qu'offre